

« CAPITAL STAGES » EN ENTREPRISE

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Nom du porteur du projet :	Nom
Nom de la personne en charge du projet :	Nom
Téléphone :	Numéro de téléphone
Mél :	Mél

A- COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

1.	Le présent dossier complété et signé	<input type="checkbox"/>
2.	Transmettre les éléments complémentaires suivants :	
	→ un courrier de sollicitation officielle adressé au Président du Conseil Régional précisant que le demandeur <i>sollicite une aide du Conseil régional Grand Est de _____ € (maximum 2 000 €), pour l'accueil de : (nombre) Etudiants, pour une durée de (nombre) mois (de 2 à 6)</i>	<input type="checkbox"/>
	→ un RIB au nom de l'entreprise	<input type="checkbox"/>
	→ l'attestation signée relative aux aides <i>de minimis ainsi que l'attestation sur l'honneur, portant signature et cachet commercial de l'entreprise</i>	<input type="checkbox"/>
	→ la convention de stage pour chacun des étudiants accueillis (au minimum deux)	<input type="checkbox"/>

B- TRANSMISSION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

1.	<u>Format pour la transmission :</u>	
	- Un dossier en format numérique	<input type="checkbox"/>
	- Pièces annexes scannées	<input type="checkbox"/>
	à l'adresse mél : capitalstages@grandest.fr	

Ce dossier est **CONFIDENTIEL**. Il est à usage exclusif des services de la Région Grand Est.

I. FICHE D'IDENTITE DE L'ENTREPRISE

A. IDENTITE DE L'ENTREPRISE	
Raison Sociale <i>(inscription KBIS)</i>	
Forme juridique	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SAS <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SCOP <input type="checkbox"/> SCIC <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
Adresse de l'établissement demandeur : N° et Rue CP Commune	
Adresse du siège social si différent : N° et Rue CP Commune	
Téléphone	
Mél	
Site web	
N° SIRET de l'établissement	
B. SECTEUR D'ACTIVITE	
Secteur d'activité	
Code APE	
Nombre de Salariés (indiquez leur statut (CDI, CDD, autre (précisez)).	
C. RESPONSABLE LEGAL	
Nom et Prénom	
Fonction	
Date de naissance	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Mél	
D. PERSONNE A CONTACTER (si différente du responsable légal)	
Nom et Prénom	
Fonction	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
Mél	

II. STAGIAIRES ETUDIANTS ACCUEILLIS PENDANT LE SECOND SEMESTRE 2020.

Aide uniquement destinée aux TPE et PME des secteurs de l'industrie ou du BTP. Une seule aide par entreprise. Au minimum 2 stagiaires accueillis pour une période de 2 mois minimum à 6 mois maximum. Les stages doivent débuter après le 9 juillet et avant le 31 décembre 2020. Ce dispositif est doté d'un budget de 400 000 €. Les demandes sont traitées au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds. Au plus tard, les demandes sont recevables, sous réserve de crédits disponibles, jusqu'au 31 décembre 2020.

Forfait de 500 € par mois de stage sur une base de 35h par semaine, avec un maximum de 2 000 € par entreprise.

Précisez les éléments suivants pour chacun des stagiaires accueillis :

A. IDENTITE DU STAGIAIRE 1	
NOM Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mél	
CURSUS DE FORMATION (précisez la filière, l'année, etc)	
TITRE DU STAGE	
DUREE DU STAGE	
A. IDENTITE DU STAGIAIRE 2	
NOM Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mél	
CURSUS DE FORMATION (précisez la filière, l'année, etc)	
TITRE DU STAGE	
DUREE DU STAGE	
Contribution des stagiaires à la stratégie de l'entreprise :	

III. ATTESTATION OBLIGATIONS ET AIDES DE MINIMIS OBTENUES

Cette attestation vise notamment à recenser les aides publiques placées sous le règlement *de minimis* n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013.

Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises, y compris les associations qui exercent régulièrement une activité économique. Les pouvoirs publics (Etat, collectivités locales, établissements publics) qui allouent les aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires du caractère *de minimis* des aides attribuées et ce, quelle que soit leur nature (subvention, avance remboursable, crédit d'impôt, exonération de charges sociales ou fiscales).

Le montant maximum d'aide *de minimis* est de **200.000 € par entreprise⁽¹⁾ sur 3 exercices fiscaux**, dont celui en cours à la date de la signature de la présente déclaration. La Commission européenne considère en effet qu'une telle aide ne menace pas de fausser la concurrence.

Je soussigné(e)
agissant en qualité de
représentant la société

Atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements figurant dans ce formulaire de candidature.
- d'accueillir au minimum 2 stagiaires dans le cadre de leur formation initiale, pour des stages d'une durée de 2 mois minimum.
- Que l'entreprise que je représente est en règle en ce qui concerne ses obligations fiscales et sociales.
- Procédure collective en cours : Non Oui Plan de continuation : Non Oui
- N'avoir reçu aucune aide *de minimis* durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.
- Avoir reçu ou demandé, mais pas encore reçu, les aides *de minimis* listées dans le tableau ci-après, durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Dans le cas de l'inexactitude des informations renseignées dans les tableaux ci-dessus, les sommes octroyées par le Conseil Régional pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.

Fait à
Le

Cachet et signature
du porteur de projet
(représentant légal ou délégué)

Nom de l'entreprise	Numéro Siren (1)	Intitulé de l'aide	Financeur	Date de l'attribution (2)	Montant de l'aide accordée	Forme de l'aide (3)

(1) Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200.000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200.000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition d'entreprise unique, vous disposez d'un seul plafond d'aide *de minimis* de 200.000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.

(2) Si vous avez reçu une aide *de minimis*, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce tableau les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de *minimis*.

(3) Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.